

distinctif ou qui préfèrent conserver le pavillon rouge, mais je crois qu'ils devraient avoir le courage de prendre la parole et d'exprimer clairement leurs opinions à ce sujet. Un député ministériel a fait connaître son opinion. Je crois qu'il a rendu service à ses commettants.

Je ne crois pas que les députés peuvent donner une vue d'ensemble des opinions des Canadiens. Je me demande si les députés ministériels sont entièrement acquis à l'attitude de prise par le premier ministre au point de ne pas avoir le courage d'exprimer leurs propres opinions.

En demandant la tenue d'un plébiscite, je voudrais souligner que les membres de mon parti qui ont participé au débat sur l'amendement n'ont pas cherché à retarder l'adoption de la résolution ni des mesures déferées à la Chambre. C'est grâce à l'insistance de l'opposition, pour ainsi dire, que le gouvernement a présenté quelques rares mesures. Je ne puis m'empêcher de rire quand j'entends certains honorables députés du côté du gouvernement, prenant la parole dans d'autres parties du pays, parler de l'obstruction faite par le parti conservateur au Parlement et énumérer du même souffle toutes les mesures législatives adoptées au cours de la session. Ils ne peuvent plaider les deux arguments; ou nous faisons de l'obstruction ou vous ne faites pas votre travail de législateurs, et j'estime que vous induisez le public en erreur à cet égard.

Pour ce qui est du plébiscite, nous n'avons pas modifié notre position. Nous avons toujours préconisé un plébiscite à ce sujet. J'aimerais me reporter à un discours prononcé par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) le 22 juillet au réseau national de télévision de la Société Radio-Canada; il a déclaré alors:

Nous nous sommes efforcés de mettre fin à cette course précipitée dans laquelle le gouvernement s'est engagé avec acharnement et obstination. Nous voulons que les Canadiens aient l'occasion de faire valoir leurs opinions en cette matière. Nous avons donc proposé la tenue d'un plébiscite afin que les Canadiens puissent faire connaître leurs désirs. Un plébiscite semblable pourrait avoir lieu lors des prochaines élections générales. On pourrait demander notamment: Êtes-vous partisan du pavillon rouge? Êtes-vous partisan du pavillon rouge modifié afin de montrer nos deux patrimoines? Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable tigées? Êtes-vous partisan du modèle à feuille d'érable unique?

Notre position n'a pas varié depuis le début du débat sur le drapeau, nous n'avons cessé de réclamer la tenue d'un plébiscite. J'ai déjà pris la parole au cours du débat. J'ai affirmé que je voudrais voir cette question traitée en

dehors de la Chambre des communes et déferée à un comité de la Chambre. Si le gouvernement voulait soustraire cette question aux délibérations de la Chambre, pourquoi ne l'a-t-il pas déferée en tout premier lieu à un comité? Pour s'être ainsi obstiné, il a gaspillé l'argent des contribuables, perdu le temps de la Chambre en prolongeant le débat, alors que la question aurait dû être déferée à un comité dès le début. Il a, enfin, agréé cette proposition. J'ai alors soutenu que dans le cas où le rapport du comité indiquerait un désaccord—et il l'a indiqué—il faudrait avoir recours à un référendum national. Je suis toujours de cet avis. Si les députés veulent se reporter à mon discours d'août, ils verront que j'ai dit exactement la même chose. S'ils ne l'ont pas écouté la première fois, je les engage vivement à le faire cette fois-ci. J'ai soutenu que ce comité, même s'il n'en venait pas à une conclusion unanime, serait fort utile au pays.

M. Godin: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Slogan: Je le lui permettrai à la fin de mes observations. Je n'ai que 40 minutes et j'ai préparé un discours de deux heures. Je vais essayer de le couper un peu plus afin de laisser à l'honorable député quelques minutes pendant lesquelles il pourra me poser une question. J'ai soutenu à ce moment-là que ce comité rendrait un grand service au pays en présentant un rapport éliminant certains modèles, exactement de la manière dont il a fait rapport. Mais parce qu'un petit groupe de personnes n'a pu se mettre d'accord, je ne puis concevoir que dans cette enceinte plus vaste, nous puissions en venir à une meilleure entente. J'ai donc exprimé l'avis que nous devrions suivre la recommandation...

M. Godin: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. L'honorable député insinue que le comité n'a pu s'entendre sur la question d'un modèle de drapeau. Je lui saurais gré de se rappeler le vote de 14 voix contre zéro en faveur du modèle actuellement à l'étude.

M. Slogan: Évidemment, l'honorable député cherche, comme il l'a fait lors de mon dernier discours, à me tendre un piège et à me faire dérailler, mais je vais répondre à sa question.

M. Godin: Pourquoi dites-vous que le comité n'a pu s'entendre?

M. Slogan: De toute évidence, l'honorable député n'a pas compris le vote du comité. Le vote du comité ne portait pas sur l'adoption d'un modèle, mais plutôt sur le choix de ce modèle de préférence aux deux autres.